

## ARTAGNAN - Commune

Séance du 05 septembre 2024

Membres en exercice :  
14

Date de la convocation: 28/08/2024

*cinq septembre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement  
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stéphane ETIENNE*

Présents : 11

Votants: 12

Pour: 12

Contre: 0

Abstentions: 0

Refus : 0

**Présents :** Stéphane ETIENNE, Christine APARICIO, Marc CLAVEL,  
Lucien COMBESSIES, Michelle BROUCA, Eric CHAUMES, Sylvain  
DUPRAT, Stéphanie LOPEZ, Carlos MARTINS, Pierre MELENDEZ,  
Fabienne VIGNOLO

**Représentés:** Isabelle BETTONI représentée par Christine APARICIO

**Excusés:**

**Absents:** Christian DOURS, Stéphane SARDOU

**Secrétaire de séance:** Carlos MARTINS

### Objet: Vente de bois aux habitants - DE\_027\_2024

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une coupe de bois est proposée aux habitants et qu'il convient de délibérer pour établir le prix de vente de ce bois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer à compter de 2024 les tarifs suivants :

- Branches de frêne et chêne au sol : 16€/stère.
- Branches de platanes sur pied : 12€/stère.
- Branches de platanes au sol : 14€/stère.
- Mélange de diverses essences sur pied : 14€/stère.
- Peupliers au sol : 9€/stère.
- Chênes sur pied : 18€/stère.
- Acacia : 14€/stère.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces propositions.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU – Villa Noulibos, 50 Cours Lyautey 64010 PAU CEDEX – dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Acte rendu exécutoire, après dépôt en Préfecture le 13 / 09 / 20 24

Le secrétaire de séance, Carlos MARTINS	Le Maire, Stéphane ETIENNE
Signature	Signature 

